Communiqué de Presse du 25.04.2023

→ Devoir de mémoire

Le 7 avril 1946, était organisée la toute première journée du souvenir. 77 ans plus tard, chaque dernier dimanche d'avril, une cérémonie de commémoration est organisée partout en France pour honorer la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale

Instaurée par la loi n°54-415 du 14 avril 1954, cette journée dédiée au devoir de mémoire est l'occasion d'évoquer la mémoire de tous ceux, femmes, hommes et enfants, envoyés par milliers, pendant la seconde guerre mondiale, dans des camps de concentration ou d'extermination nazis qui ont souillé et durablement meurtri les peuples et les territoires occupés d'Europe.

À Lunel, le 78e anniversaire de la libération des camps sera célébré le dimanche 30 avril prochain. La cérémonie débutera à 10 h avec le dépôt d'une gerbe devant la stèle Jean Moulin pour honorer la mémoire des résistants. Puis la cérémonie se poursuivra, toujours dans l'enceinte du parc municipal Jean Hugo, devant le monuments aux morts.

L'ESSENTIEL :

Journée Nationale du Souvenir
des Victimes et des Héros de la Déportation
Dimanche 30 avril 2023
Cérémonie à 10h devant la stèle Jean Moulin puis le Monument aux Morts